Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212901904-20260309-012026-DE

N° 01/2026 Commune de PLOUGONVELIN

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS	**Séance du 09 mars 2026** **OBJET : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE PEN AR BED : AVENANTS N°1 AUX MARCHES DE TRAVAUX**
DATE DE CONVOCATION : Le 03 mars 2026 **DATE D'AFFICHAGE** : Le 03 mars 2026 **NOMBRE DE CONSEILLERS** : - En exercice : 27 - Présents : 24 - Votants : 26	L'an deux mille vingt-six, le 09 mars, à 19h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Kéraudy, sous la présidence de M. Bertrand AUDREN, Maire. Étaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de : M GUEGUEN qui a donné procuration à M AUDREN Mme POIRSON qui a donné procuration à M LE DREFF Mme GUIAVARCH Mme KUHN a été nommée secrétaire de séance

Par délibération n°23-2024 du 15 avril 2024, le Conseil a approuvé le lancement de la 1ère tranche de l'opération « cœur de bourg cœur de vie » relative aux circulations dans le périmètre commercial, et a autorisé le Maire à signer les marchés correspondants.

Par délibération n°12-2024 le Conseil a autorisé la signature d'un avenant au marché conclu avec l'entreprise ALPAGA pour la réalisation de la rénovation de la rue De Gaulle, portant le marché à 182 634€ HT.

Par délibération n°39-2025 du 7 juillet 2025, le Conseil a mis à jour le budget de l'opération et autorisé le Maire à signer les marchés en correspondance.

Les marchés suivants ont été conclus :

Lot 1 : Voirie et réseaux d'eaux pluviales, entreprise STPA
Montant initial maximum du contrat : 172 996,55 € HT

Au cours de l'exécution des travaux, des prestations complémentaires ont été rendues nécessaires, notamment :
- Remblaiement d'un puits,
- Mise à la côte diverses,
- Marquages divers.

Cet avenant vise à régulariser les prestations commandées en cours de chantier.

Montant de l'avenant : 15 764,45 € HT
% d'écart introduit par l'avenant par rapport au montant initial maximum : 9,11 %
Nouveau montant maximum du contrat : 188 761,00 € HT

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212901904-20260309-012026-DE

Lot 2 : Aménagements paysagers, entreprise Minou Paysages
Montant initial maximum du contrat : 367 683.20€

Au cours de l'exécution des travaux, des prestations complémentaires ont été rendues nécessaires, notamment :

- Surface de pavés supplémentaire,
- Pose de poteaux supplémentaire,
- Diverses reprises autour d'une chambre PTT.

Cet avenant vise à régulariser les prestations commandées en cours de chantier.

Montant de l'avenant : 27 402.00€ HT
% d'écart introduit par l'avenant par rapport au montant initial maximum : 7.45 %
Nouveau montant maximum du contrat : 395 085.20 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 21 voix pour et 6 abstentions, d'approuver les projets d'avenants joints en annexe et d'autoriser le Maire à les signer.

Délibération rendue exécutoire compte tenu de sa publication le et de sa transmission au représentant de l'État le
Le Maire, Bertrand AUDREN

Fait et délibéré à PLOUGONVELIN, le 09 mars 2026
Le Maire, Bertrand AUDREN

MAIRIE DE PLOUGONVELIN (Finistère)